



Mairie de Saint-Léons

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2021 18h30 à la salle de la Valette

**Présent(e)s** : Mmes Florence GELY, Muriel SEIGNON et Mrs Christophe BLANC, Alexis CASTAN, Luc LEPINOIS, François LEROY, Alain NOEL, Patrick VAILLE, Jean-Michel ARNAL

**Absent(e)s** ; Mme Aurore RODIER donne pouvoir à Alexis CASTAN, Mr Eric DELMAS donne pouvoir à Jean-Michel ARNAL

Les délibérations sont présidées par le Maire Jean-Michel ARNAL  
Secrétaire de séance : Muriel SEIGNON

### **1. Proposition de vote à huit clos.**

Avant l'ouverture des débats, le maire demande que la séance soit réalisée à huit clos. Le conseil donne un avis favorable par 11 voix.

### **2. Plan de financement de la rénovation du bâtiment « Ancien Presbytère » et des logements locatifs.**

**Le Maire rappelle et présente à l'assemblée :**

La municipalité a engagé fin 2020, une réflexion sur la rénovation énergétique du bâtiment appelé « ancien presbytère » et qui abrite trois logements locatifs. Cette propriété comporte d'importantes déperditions d'énergie.

Fin 2020, le Conseil Municipal a engagé avait demandé une expertise énergétique réalisée par les techniciens du PNRGC. Au vu des conclusions, une demande de devis a été faite à différents corps de métiers.

Le coût de ce projet de rénovation est estimé à 107 629, 89 € hors taxe et porte sur les travaux suivants :

- Changements de menuiseries extérieures, de la porte d'entrée, de volets roulants,
- Isolation des murs par l'extérieur & par les combles,
- Remplacement de la chaudière au fioul par une pompe à chaleur haute température & par un poêle à granulés.

Nous profiterons de ces travaux pour :

- Rénover l'escalier extérieur
- Mise aux normes la salle de bain de l'un des appartements.

L'ensemble des devis a été présenté au conseil par tranche.

Le plan de financement suivant :

Subvention du Département 30%	32 288,97 € HT
Subvention de la Région 10 %	10 762,99 € HT
Subvention Sous-Préfecture (DETR) 40 %	42 907,56 € HT
Part communale 20 %	21 670,37 € HT

L'échéancier des travaux espérés :

- Début le 20 février 2021
- Fin le 31 mai 2021

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** : à l'unanimité des membres présents ce projet, l'estimation, le plan de financement et l'échéancier des travaux,

**AUTORISE** : Monsieur Le Maire à solliciter auprès de Monsieur Le Sous-Préfet, Madame La Présidente de la Région Occitanie et Monsieur Le Président du département les aides financières nécessaires à la réalisation du projet,

**AUTORISE** : Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**3. Mise à disposition à titre gracieux du personnel communal dans une autre collectivité pour formation.**

**Le Maire propose à l'assemblée,**

La mise à disposition gracieuse d'agent territoriaux de la commune de Saint-Léons pour formation auprès d'autres collectivités.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** : à l'unanimité des membres présents cette proposition

**et**

**AUTORISE** : Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mise à disposition.

**4. Questions diverses.** Présentation du projet culturel des escapades 2021/2022 par François Leroy.

Les ESCAPADES du Théâtre en Sud- Aveyron est une programmation décentralisée, proposant des spectacles de qualité en zone éloignée des lieux culturels pour aller au plus près des habitants du territoire. Lors de sa présentation aux élus locaux à la Maison du Peuple le 08/12/20, une liste de spectacles a été remis aux personnes présentes, afin de fixer leurs choix.

Lors du conseil municipal du 09/12/20, François LEROY a fait une première présentation avec une pré-sélection de spectacles. Un échange a eu lieu sur le coût du projet et les partenariats possibles (école primaire & associations de la commune).

Une rencontre avec les institutrices de l'école s'est déroulée le 18/01/21 pour évoquer le projet des Escapades et en fixer un choix. Après la présentation et la prise en compte de l'âge minimum de certains spectacles, **il a été retenu celui de la compagnie Super Chahut qui présentera une pièce intitulée « Caché ».**

Pour ce spectacle le montant de la prestation est de 1780 €, le syndicat Mixte participe à hauteur de 50%. Le solde sera à la charge de la commune. Ce montant diminuera si d'autres communes font le même choix de spectacle. La date de représentation pourrait-être le 3, 4 ou 5 décembre 2021.

Le Maire de la Commune de Saint Léons, Jean-Michel ARNAL

